**CONVENTION DE RUPTURE ANNEXE**

**ENTRE LES SOUSSIGNES** :

**La société** Mentionnez la dénomination précise de la Société, Précisez la forme juridique de la Société au capital de Indiquez le montant du capital social en chiffres euros, immatriculée au RCS de Mentionnez la ville d’immatriculation sous le numéro Précisez le n° SIREN de la Société (9 chiffres), dont le siège social est situé au Indiquez l’adresse du siège social de la Société, représentée par Mentionnez les prénom et nom de la personne qui représente la Société, en sa qualité de Mentionnez la qualité du signataire représentant la Société (mandat ou poste).

Ci-après « La Société »

*D'UNE PART*

**ET :**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié, demeurant à l’adresse suivante : Indiquez l’adresse du salarié.

Ci-après « Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié »

*D’AUTRE PART*

**PREALABLEMENT A L’OBJET DES PRESENTES, IL A ETE RAPPELE CE QUI SUIT** :

La Société a engagé Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié en qualité de Précisez le libellé du poste du salarié, qualification Indiquez la qualification du salarié, selon la convention collective nationale des Hôtels, Cafés, Restaurants (IDCC n°1979), à compter du Indiquez la date de prise d’effet du contrat.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié occupe actuellement le poste de Mentionnez le poste actuel du salarié, qualification : Indiquez la qualification actuelle du salarié.

La moyenne des Choisir la moyenne la plus favorable (en principe, celle des 3 ou des 12 derniers mois) dernières rémunérations brutes (moyenne la plus favorable) de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié, s’élève à Mentionnez le montant de la moyenne des salaires euros bruts.

Durant le mois de Mentionnez le mois et l’année, la Société et Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié ont évoqué ensemble les modalités d’une rupture conventionnelle du contrat de travail.

**CECI ETANT RAPPELE, IL A ETE CONVENU DES MODALITES SUIVANTES :**

**ARTICLE 1 – DISPOSITIONS APPLICABLES**

La présente convention est conclue en application des articles L. 1237-11 et suivants du Code du travail relatifs à la rupture conventionnelle.

Chaque partie reconnaît avoir décidé, librement, sans contrainte et en toute connaissance de cause, la rupture du contrat de travail.

Les parties rappellent avoir défini les modalités de la présente convention au cours d’un entretien préalable qui s’est tenu le Mentionnez la date de l’entretien.

***OU (si plusieurs entretiens se sont tenus) :***

Les parties rappellent avoir défini les modalités de la présente convention au cours de plusieurs entretiens préalables qui se sont tenus les Mentionnez la date de l’entretien et Mentionnez la date de l’entretien.

La Société a préalablement informé Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié de son droit d’obtenir tous avis et informations nécessaires à sa décision, notamment auprès du service public de l’emploi, et de son droit de se faire assister.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié a fait le choix de ne pas se faire assister.

***OU (si le salarié était assisté) :***

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié a fait le choix de se faire assister.

**ARTICLE 2 – INDEMNITE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE**

La Société versera à Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié, le jour de la fin de son contrat de travail, une indemnité de rupture conventionnelle d’un montant de Mentionnez le montant de l’indemnité en chiffres euros bruts (Mentionnez le montant de l’indemnité en lettres).

Le forfait social sera acquitté par la Société.

Les parties reconnaissent que ce montant est conforme à la loi et à la convention collective applicable, telle que mentionnée sur le formulaire Cerfa joint à la présente convention.

L’indemnité de rupture conventionnelle sera payée à Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié, à la date de la rupture effective du contrat de travail, en même temps que son solde de tout compte.

**ARTICLE 3 – DATE DE LA FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL**

La fin du contrat de travail est fixée au Mentionnez la date de rupture prévisible, sous réserve de l’homologation expresse ou tacite de la présente convention par la DREETS.

La date de rupture prévisible du contrat de travail de Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié, telle que reportée sur le formulaire Cerfa, est donc fixée au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié déclare reconnaître qu’aucun préavis n’est applicable en cas de rupture conventionnelle.

**ARTICLE 4 – MAINTIEN DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES SANTE / PREVOYANCE**

A la rupture du contrat de travail, et conformément aux dispositions applicables, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié pourra bénéficier du maintien des garanties complémentaires santé / prévoyance, sous réserve de son affiliation au régime d’assurance chômage.

La Société lui remettra l’ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette portabilité.

**ARTICLE 5 – DROIT DE RETRACTATION**

A compter de la date de la présente convention, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié et la Société disposent chacun de la faculté de se rétracter, à la condition d’en informer l’autre partie, au plus tard dans un délai de 15 jours calendaires à compter du lendemain de la signature de la présente convention.

Ce droit est exercé sous la forme d'une lettre adressée par tout moyen attestant de sa date de réception par l'autre partie.

Le délai de rétractation expire le Indiquez la date d'expiration du délai de rétractation.

L’exercice par l’une ou l’autre des parties de sa faculté de rétractation dans le délai rendra caduque la présente convention.

**ARTICLE 6 – DEMANDE D’HOMOLOGATION**

A l’issue du délai de rétractation, la Société adressera une demande d’homologation à la DREETS par téléservice, via le site https://www.telerc.travail.gouv.fr, en joignant un exemplaire de la présente convention de rupture annexe.

**ARTICLE 7 – SOLDE DE TOUT COMPTE**

A la date de rupture du contrat de travail, telle que mentionnée à l’article 3, la Société versera à Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié :

* Les salaires restant dus à cette date,
* Le reliquat des congés payés,
* L’indemnité de rupture conventionnelle.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié reconnaît que le versement de ces éléments Choisir : le OU la remplira de ses droits et que la Société n’est pas redevable à son égard de rappels de salaires ou d’indemnités à quelque titre que ce soit.

La Société remettra également à Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié un reçu pour solde de tout compte, un certificat de travail et une attestation destinée au Pôle Emploi.

La présente convention sera réputée n’avoir jamais existé en cas d’exercice par l’une ou l’autre des parties de sa faculté de rétractation. Il en ira de même en cas de refus d’homologation.

**ARTICLE 8 – COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié peut faire valoir ses droits à formation sur le site internet officiel dédié à ce dispositif. A cet effet, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié dispose de la faculté de se connecter sur le site Internet gouvernemental http://www.moncompteformation.gouv.fr/.

**ARTICLE 9 – FISCALITE**

Les parties déclarent faire leur affaire personnelle de toute demande d’information ou de contestation sur l’origine juridique ou fiscale des sommes visées par la présente convention.

Les parties déclarent avoir pris connaissance de l’ensemble des textes relatifs au régime social de l’indemnité de rupture conventionnelle, à la fiscalité des personnes et des entreprises.

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié reconnaît expressément connaître les différents délais de carence de l’assurance chômage, liés à la déclaration à Pôle Emploi de l’intégralité des sommes perçues à l’occasion de la rupture de son contrat de travail.

**ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITE**

Les parties conviennent expressément de conserver un caractère confidentiel à la présente convention qui ne pourra en aucun cas être révélé à des tiers, à l’exception des administrations et des juridictions, sur leur réquisition.

En conséquence, les parties s’engagent respectivement à n’en faire état ni auprès des salariés de la Société, ni auprès des tiers, sauf à s’en prévaloir devant les tribunaux pour en exiger le respect des termes ou demander que soit sanctionné leur non-respect.

**ARTICLE 11 – RESTITUTIONS**

A la date de rupture du contrat de travail, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié s’engage à restituer à la Société le matériel et l’équipement mis à sa disposition.

**ARTICLE 12 – LEVEE DE LA CLAUSE DE NON-CONCURRENCE**

D’un commun accord, la clause de non-concurrence applicable à Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié est levée par la Société.

Par conséquent, Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié ne doit respecter aucune obligation de non-concurrence et la Société est déchargée du paiement de l’indemnité compensatrice correspondante.

\*\*\*

Tout litige relatif à la présente convention relève de la compétence du conseil de prud’hommes et doit être formé dans un délai de 12 mois à compter de sa date d’homologation.

Fait en trois exemplaires originaux, dont l’un est destiné à la DREETS et l’autre remis ce jour à Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié qui le reconnaît.

Fait à Mentionnez le lieu de signature de l’acte

Le Indiquez la date de l’acte

**Pour la Société**

Indiquez les prénom et nom du signataire

Indiquez le mandat social ou le poste du signataire

Choisir : Madame ou Monsieur Indiquez les prénom et nom du salarié

**Parapher chaque page et faire précéder les signatures de la mention manuscrite**

 ***« lu et approuvé - bon pour accord »* sur la dernière page**